

Service de l'Assainissement

Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (C.C.P.F) depuis le 1^{er} juillet 2012

Budget Primitif 2014 et tarifs votés par le Conseil Communautaire de la C.C.P.F le 20 février 2014

SECTION D'EXPLOITATION

Nature dépenses	B.P 2014	Nature Recettes	B.P 2014
Charges (à caractère général et de personnel)	185 873,34	Vente des produits	283 975,00
autres charges	61 700,00	autres produits de gestion	
Charges financières	86,76	Subventions d'exploitation	9 001,96
Dotations aux amortissements	101 879,00	Quote part subvt° Investsmnt	19 746,23
Dépenses imprévues	4 270,90	excédent reporté	41 086,81
TOTAL	353 810	TOTAL	353 810

SECTION D'INVESTISSEMENT

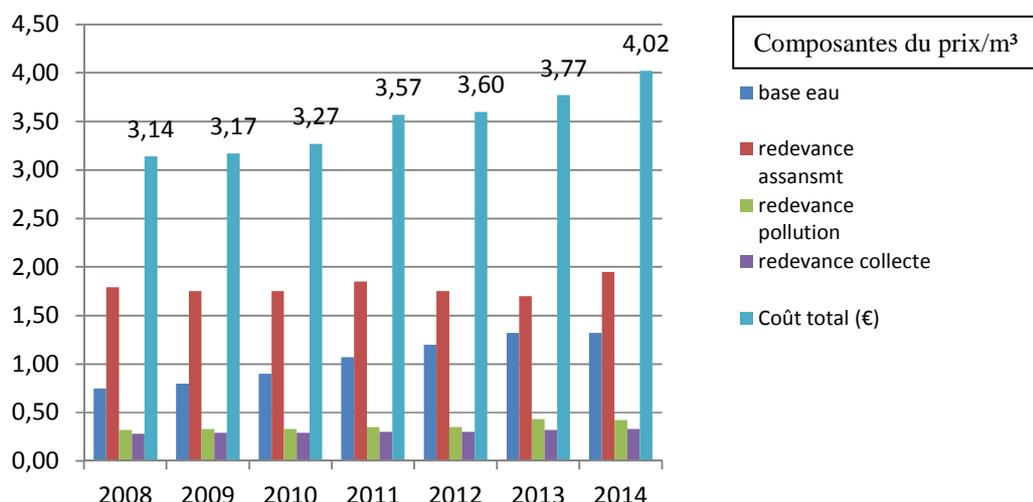
Subventions d'investissement	19 746,23	apports – dotations -subventions	
Emprunts	2 433,14	emprunts et dettes	
immobilisations corporelles	5 000,00	Amortissement	101 879,00
immobilisations en cours	160 245,76	autofinancement	
Résultat investissement reporté		Résultat d'investissement reporté	85 546,13
TOTAL	187 425,13	TOTAL	187 425,13

Évolution du prix de l'eau et de l'assainissement de 2008 à 2014



Forfaits annuels

- Entretien : 55 €
- Location : 12 €



Prix de l'eau et de ses composantes

Année 2014

Tarifs en vigueur

Nature	Tarif (TTC)	Référence de la décision
Prix de base de l'eau.....	1,32 €/m ³	Conseil Communautaire du 20 février 2014
Redevance de l'assainissement	1,95 €/m ³	Conseil Communautaire du 20 février 2014
Redevance Pollution..... Redevance collecte assainissmt	0,422 € / m ³ 0.33 €/m ³ *	Agence de l'Eau Seine Normandie
Prix total TTC	4,022 €/m³	
Forfait entretien	55 €/an	Conseil Communautaire du 6 mars 2013
Forfait location	12 €/an	Conseil Communautaire du 6 mars 2013
Droit de branchement au réseau d'eau	200 €	Arrêté du Président de la CCPF du 30/04/2012
Droit de mutation	40 €	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif Pour une maison individuelle.... Pour un immeuble collectif.....	1 000 € 12,50 €/m ² de surface de plancher	Conseil Communautaire du 28 juin 2012

* cette redevance n'est due que par les abonnés raccordés à l'assainissement collectif